

Berlin 7 avril 2009

15 ème commémoration du génocide des Tutsi

Intervention d'Emmanuel Cattier, membre de la Commission d'enquête citoyenne pour la vérité sur l'implication française dans le génocide des Tutsi :

## 1. Introduction

Comment honorer la mémoire des victimes du génocide ? Pour notre part, de citoyens français, nous avons choisi de poursuivre un travail de recherche de la vérité dans les événements qui conduisirent à l'apogée du génocide des Tutsi en 1994.

Je voudrais commencer par souligner l'adoption de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, le 9 décembre 1948, par l'Assemblée générale de l'ONU réunie à Paris. Tirant les leçons de la Shoah, cette convention engageait ses signataires à s'organiser pour empêcher un nouveau génocide.

En 1983 Je fus marqué par la lecture de l'introduction du travail de ma sœur, le Dr Blandine Cattier, qui fit à l'université de Bretagne, en collaboration avec l'Université d'Erlangen, sa thèse de médecine sur « les aspects de la génétique dans le troisième Reich ». Cette introduction évoquait la genèse intellectuelle qui conduisit à la dérive raciale des nazis. On retrouve des noms français, anglais aussi bien qu'allemands dans cette déraison. La Shoah fut l'un des mauvais fruits de la culture européenne.

J'intègre cette dimension de la culture européenne dans la mémoire du génocide des Tutsi, car à la même époque, des Européens ont dicté une lecture raciale, ethnique, de la société rwandaise sur les mêmes schémas. Cette lecture ethnique fut encore un critère essentiel de l'interprétation des événements du Rwanda par les autorités françaises à partir de 1990. Des documents montrent que Paris amalgamait les Tutsi et le FPR dans sa désignation de l'ennemi et justifiait la domination politique de ses alliés Hutu par leur majorité ethnique.

Paris s'introduisit ainsi dans ce « nazisme tropical », comme le qualifie le chercheur Jean-Pierre Chrétien, dont les travaux ont largement contribué à montrer qu'il n'y a pourtant qu'une seule ethnie au Rwanda.

Lorsque les Européens entrèrent au Rwanda, à la fin du XIX siècle, les Rwandais parlaient la même langue, partageaient la même culture, les mêmes croyances religieuses et vivaient ensemble, agriculteurs Hutu, éleveurs Tutsi et artisans Twa, sur les mêmes collines, dans les mêmes clans, dominés par des Tutsi ou par des Hutu. C'est pourtant par le terme, « ubwoko », qui signifie clan, selon mon épouse rwandaise, que le concept occidental d'ethnie, qui n'a pas d'équivalent en Kinyarwanda, était traduit sur la carte d'identité rwandaise en 1994. Cette carte d'identité ethnique fut introduite dans les années trente par les colonisateurs européens.

Des rivalités sociales et politiques banales dans la société rwandaise furent dramatiquement interprétées comme des conflits raciaux, puis expliqués par une histoire faussement africaine, imaginée en fait par des Européens.

## 2. Avant 1994

Au cours des années soixante, les décideurs français n'ignoraient rien de la réalité historique du Rwanda. En février 1964, le journal *Le Monde* titra sur 3 colonnes : « L'extermination des Tutsi - Les massacres du Ruanda sont la manifestation d'une haine raciale soigneusement entretenue ». Fin 1962, les premiers accords de coopération civile entre la France et le Rwanda avaient été signés. Au cours des années suivantes la France et le responsable de l'armée rwandaise, Juvénal Habyarimana conclurent des contrats d'armement. Lorsque celui-ci prit le pouvoir en 1973 par un coup d'Etat, il fut tout de suite parrainé par les autorités françaises qui mirent un avion à sa disposition pour ses déplacements.

Selon, les députés français et le chef d'état-major particulier du Président de la République française, aucun accord de défense n'a été signé entre la France et le Rwanda. L'opération militaire française, appelée *Noroît*, présente à partir d'octobre 1990 n'a donc jamais eu de base légale et, dès mars 1991, l'accord de cessez-le-feu de N'Sele, confirmé le 12 juillet 1992 à Arusha, entre le FPR et le gouvernement rwandais, ordonna le départ de « toutes les troupes étrangères » du Rwanda et donc en fait des troupes françaises. Seuls les formateurs d'un « accord particulier d'assistance militaire » pour la formation de la gendarmerie rwandaise, signé en 1975 entre la France et le Rwanda, furent autorisés à rester. François Mitterrand imposa le maintien des troupes françaises au Rwanda jusqu'en décembre 1993, en violation du premier accord d'Arusha. De même la France continua de livrer des armes, jusqu'à la fin du génocide, en violation de ces mêmes accords.

Les documents dont nous disposons, notamment ceux de la mission d'information parlementaire française, montrent que dès octobre 1990 les autorités françaises connaissaient l'intention des autorités rwandaises d'exterminer les Tutsi et exprimaient dans des messages internes les risques que cela se produise. Le massacre des Bagogwe effectué dans la zone où opérait l'armée française le confirma.

C'est dans ce contexte que Jean Carbonare, Président de l'ONG *Survie*, de retour d'une mission d'enquête internationale, alerta l'opinion française plus d'un an avant le génocide. En janvier 1993, il fut interviewé au journal d'informations de 20 heures de la télévision nationale. Voici ses paroles :

«Ce qui nous a beaucoup frappés au Rwanda, c'est à la fois l'ampleur de ces violations, la systématisation, l'organisation même de ces massacres. On a parlé d'affrontements ethniques, mais en réalité il s'agit de beaucoup plus [...]: c'est une politique organisée que nous avons pu vérifier [...]. On sent que, derrière tout cela, il y a un mécanisme qui se met en route. On a parlé de purification ethnique, de génocide, de crimes contre l'humanité dans le rapport que notre Commission a établi, et nous insistons beaucoup sur ces mots ».

Il est donc impossible pour les autorités françaises de dire qu'elles ne connaissaient pas l'intention génocidaire de leurs alliés. Il est aussi impossible pour les autorités françaises de dire qu'elles respectaient un accord de défense. Il est également impossible de dire, pour qui que ce soit, que le génocide s'est spontanément organisé en avril 1994.

### 3. Pendant le génocide

Pendant le génocide, après l'abandon des Tutsi à leur sort et jusqu'au mois de mai, l'action des autorités françaises s'est fondue dans celle de la communauté internationale. La France vota toutes les résolutions des Nations-Unies, y compris celle qui réduisit la MINUAR à 270 observateurs. Elle n'usa jamais de son droit de veto de membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU.

En France, dès le 11 avril 1994 le journal Libération qualifia les événements de « génocide ». Les Rwandais de la diaspora et des ONG se mobilisèrent pour alerter l'opinion. Parmi les ONG qui soulevèrent la question des responsabilités françaises dans ce qui se passait, l'Association Médecins sans frontières fut incontestablement la plus remarquée. Les témoignages de ses responsables provoquèrent vers le 15 mai l'emploi du mot génocide sur la première chaîne de télévision française. Cette évolution conduisit très vite le gouvernement à employer ce mot à l'ONU et dans les instances nationales.

La diplomatie française mena un double jeu. Au cours de cette période l'Etat français fut le seul à entretenir des relations avec le gouvernement intérimaire rwandais, accueillant certains de ses ministres ou représentants à Paris. Il n'écoula pas les mises en garde de la Fédération internationale des Droits de l'homme qui essaya d'empêcher ces rencontres.

Les enquêtes montrent que ces rencontres eurent des conséquences concrètes en termes d'équipement militaire des forces génocidaires et surtout en termes de stratégie pour faire prendre conscience au GIR de la nécessité de prendre des mesures pour retourner l'image internationale du Rwanda, afin que la France puisse aider ouvertement le GIR.

Si bien que le 22 mai 1994, le Président du gouvernement intérimaire envoya au Président de la République française une lettre où il remerciait la France de son soutien « jusqu'à ce jour » et demandait au Président français de poursuivre son aide.

On peut légitimement se demander si le montage de l'opération Turquoise ne s'inscrit pas, entre autre, comme une réponse concrète au Gouvernement intérimaire rwandais.

En juin 1994, les ONG furent invitées à la mise en œuvre de l'opération Turquoise pour démontrer son caractère humanitaire. Un collectif d'ONG s'improvisa pour refuser de répondre à cet appel. C'est l'épidémie de choléra dans les camps au Zaïre qui les fit venir petit à petit.

Au cours de l'opération Turquoise des militaires français des forces spéciales ont désobéi aux ordres pour sauver les derniers survivants Tutsi de Bisesero. Le témoignage de l'un d'eux, un sous-officier du GIGN, Thierry Prunnaud, très estimé par sa profession, a confirmé cette désobéissance et surtout a mis en valeur le fait qu'ils avaient été envoyés au Rwanda, en juin 1994, avec l'information inversée, venant de leur hiérarchie, que ce seraient les Tutsi qui massacraient les Hutu, avec le soutien du FPR... « puis », affirma-t-il dans une interview dans le magazine le Point en avril 2005, « nous avons fini par trouver bizarre de ne jamais trouver de cadavres Hutu ». L'Etat-major a récupéré l'affaire en médiatisant le secours aux rescapés de Bisesero. Mais la veille, à l'Elysée, le chef d'Etat-major parlait encore du problème des « maquis tutsi » dans la région de Kibuye... Ce

sous-officier du GIGN a également affirmé avoir été témoin de la formation de miliciens par l'armée française en 1992.

#### **4. Après le génocide**

Ces résistances citoyennes n'ont pas empêché le génocide. C'était une affaire d'Etat que seul un autre Etat pouvait empêcher. Un seul mot de François Mitterrand aurait peut-être mis fin à cet engrenage. Il n'a même pas essayé.

Dès novembre 1994, François-Xavier Verschave, de l'ONG Survie, publia un livre, « Complicité de génocide ? », qui définira la ligne d'analyse du refus de la politique française au Rwanda. Début 1998, le journaliste Patrick de Saint-Exupéry écrivit une série d'articles dans un grand quotidien national, Le Figaro, qui contraignit le Parlement à engager un travail d'examen de la politique française au Rwanda. L'association Survie lança alors les « Comités Vérité sur le Rwanda » pour tenter d'obtenir que le parlement opte pour une commission d'enquête parlementaire. Mais les députés choisirent le statut d'une modeste mission d'information n'ayant pas de pouvoirs d'investigation. Leur rapport a des forces et des faiblesses, mais ce sont surtout les conclusions surréalistes du président de la Mission d'information qui furent retenues par les médias : La France aurait seulement fait des erreurs, elle n'aurait rien à se reprocher. En 2002, Jean-Paul Gouteux contesta vigoureusement cette bonne conscience dans son livre « La Nuit rwandaise ».

Souhaitant sortir la vérité de l'enlisement des conclusions erronées du Président de la Mission parlementaire, en 2004 une Commission d'enquête citoyenne, inspirée des comités Vérité sur le Rwanda de 1998, s'auto-constitua à l'initiative de l'association Survie, avec d'autres ONG, dont l'Association internationale de recherche contre les crimes contre l'humanité et les génocides, et des personnalités. Après des mois de préparation et une semaine d'auditions de témoins et d'experts nous découvrîmes que cette complicité française allait bien au-delà d'une complicité passive. Notre rapport de 600 pages fut publié un an plus tard, accompagné d'un livre juridique qui cadrerait la faisabilité technique de la mise en cause de responsables français devant des tribunaux français.

Simultanément la Commission d'enquête citoyenne recueillit des plaintes de rescapés Rwandais, victimes de l'armée française, et les porta devant le tribunal aux armées de Paris. Ces plaintes durent franchir les obstacles les plus inhabituels, opposés par l'Etat. Il faut ici louer la ténacité du juge d'instruction, Madame Brigitte Raynaud, qui n'hésita pas à aller au Rwanda entendre les plaignants malgré les mises en garde du gouvernement français et à maintenir ses décisions. Il fallut deux décisions de la Cour d'appel de Paris pour confirmer en 2006 l'ouverture de l'instruction.

Pendant les travaux de la Commission citoyenne, des livres sont sortis, notamment celui du Général Dallaire et celui du journaliste Patrick de Saint-Exupéry. De même il y eut à Kigali, pendant les commémorations du 7 avril 2004, un incident diplomatique provoqué par le Président Paul Kagame contre la France qui ne s'excusait pas.

Les défenseurs de l'Etat français vont répondre simultanément à Paul Kagame, et à la mouvance qui s'est exprimée autour et parallèlement à notre commission citoyenne. L'axe de la riposte se fit sur la question de la mise en accusation du FPR dans l'attentat du 6 avril 1994, déclencheur du génocide, et qui serait coupable du génocide spontané selon cette théorie. Les destinataires de la réponse furent confondus comme un même ennemi de la France : le Tutsi « criminel » Paul Kagame et les « idiots utiles » du « Cabinet Noir du FPR en France ».

En réalité cette riposte, accentuée opportunément en 2004, fût enclenchée en mars 1998 par l'ouverture d'une instruction sur l'attentat qui a coûté la vie à l'équipage français de l'avion d'Habyarimana. Le juge Bruguière fut chargé de cette instruction. Mars 1998 c'est également le début des travaux de la mission parlementaire française. Elle reçoit des informations selon lesquelles on connaîtrait les numéros des missiles qui auraient servi à l'attentat et qui désigneraient le FPR comme son auteur. Les députés analysèrent cette version et la considérèrent comme une manipulation, ce dont ils rendirent compte en détail dans leur rapport.

Mais le juge Bruguière la voulait vraie. Après avoir tenté en vain de faire pression sur le Tribunal pénal international pour le Rwanda, il trouve en 2003 un témoin, Ruzibiza, qui confirme sa thèse. En mars 2004 le journaliste Stephen Smith publie dans le Journal le Monde, des révélations sur « le rapport Bruguière » qui ne font que reprendre l'affaire des missiles rejetée par les députés et soutenue cette fois par le témoignage de Ruzibiza. Fin 2005, dix mois après notre rapport, dans un livre manipulant des thèses racistes à l'encontre des Tutsi et exprimant de violentes attaques contre nous et ceux qui soutiennent les rescapés du génocide, le journaliste Pierre Péan, qui fut à l'origine de l'affaire des diamants de Bokassa qui fit tomber le Président Giscard d'Estaing au profit de François Mitterrand, relança la thèse de Bruguière. En novembre 2006 l'ordonnance de Soit-communiqué du Juge Bruguière tomba et provoqua immédiatement la rupture des relations diplomatiques entre la France et le Rwanda.

Depuis 2007, un vent nouveau souffle sur la politique française à l'égard du Rwanda. Plusieurs génocidaires ont été enfin arrêtés en France. Le Rapport Mucyo par la masse de ses témoignages a jeté un doute dans les médias sur la version officielle française. Des machinations de la thèse de Bruguière ont été révélées : les rétractations de Ruzibiza, les subornations et manipulations de témoins auxquelles le juge a procédé pour obtenir leurs aveux. La semaine dernière Rose Kabuye, un des suspects du juge Bruguière, a pu regagner le Rwanda, sa mise en résidence surveillée ayant été levée. L'affaire n'est pas close, mais maintenant le gouvernement rwandais a accès au dossier, vraisemblablement vide, et peut se défendre. Mais pour nous, citoyens français, toutes les hypothèses concernant cet attentat restent ouvertes... L'épicentre des polémiques sur l'attentat est en France. Est-ce un signe ?

## **5. Conclusion**

En conclusion de ce bref aperçu, nécessairement lacunaire et schématique, je voudrais lancer un appel aux européens.

En 1885, ici à Berlin, une sorte de G20, se permit d'organiser la conquête de l'Afrique entre puissances occidentales. On y condamna la traite des noirs, certes, mais en fait les puissances occidentales organisèrent ensuite l'esclavage sur place des populations d'Afrique, là où cela ne se voyait pas d'Europe, au profit de l'économie européenne. On sait à quels massacres cette colonisation conduisit un peu partout en Afrique. On sait à quel état du monde le G20 actuel doit faire face... sous le leadership d'un fils de l'Afrique chargé de régler les conséquences des crimes de notre culture européenne exportée aux USA. Il ne s'agit pas d'une crise financière, il s'agit d'un manque de morale internationale, dont nous évaluons au pire les seuls dégâts financiers, pour les plus lucides le nombre de morts, mais rarement les erreurs de jugement.

Le génocide au Rwanda montre jusqu'où peut aller cette criminalité d'Etat des nations. Les citoyens français doivent coopérer avec les citoyens européens pour lutter contre la banalisation du génocide. Je remercie d'ailleurs ici le Docteur Wolfgang Blam et son épouse qui par leur participation assidue à Strasbourg aux manifestations que nous organisations ont donné corps dans mon esprit à cette idée.

De temps à autres nous discutons ardemment en Europe de l'admission de tel ou tel pays au nom des droits de l'homme. Les députés européens soulève-t-ils, entre pays fondateurs de l'Europe, la question du respect des droits de l'homme en Afrique par la France ?